**A l’attention des clubs organisateurs
de compétitions du CIDE IDF EST**

Pour répondre aux besoins des organisateurs de compétitions, le CIDE IDF EST s’est dotée de 10 pistes d’escrime en tissu.

Ces pistes en tissu sont mises à la disposition des organisateurs de compétition et prêtées par ordre de priorité :

* + EDJ et épreuves de CIDE.
	+ Compétitions IDF organisées par la commission d’armes sur le CIDE
	+ Circuits nationaux M17, M20, Seniors organisés sur le CIDE.
	+ Circuits vétérans organisés sur le CIDE.

Participation à l’entretien

* + Une location de 20€ par piste sera demandée à toutes autres épreuves organisées sur le CIDE, hors compétitions référencées.
1. Un chèque de caution de 2000 euros est à remettre lors de l’enlèvement du matériel.
2. Toute attribution de matériel fera l’objet d’une convention signée pour accord de mise à disposition du matériel.
3. Les pistes seront prises et rapportées à l’adresse indiquée sur la convention.
4. Le chèque de caution sera restitué lors du retour des pistes.
5. Prendre contact avec Luc MONBLANC au 06.86.28.03.77 **pour convenir d’un rdv de retrait et de retour** au club du CEMVS ( 01.64.39.13.04) club@escrime-cemvs.com

Nous demandons à chaque organisateur de respecter les conseils suivants :

Conseils d'utilisation :

Installer la piste sur un sol propre.

Par précaution, nous recommandons de fixer les extrémités à l'aide d'une bande adhésive.

Conseils d'entretien :

Passer l'aspirateur avant d'enrouler la piste.

Pour nettoyer des tâches importantes, utiliser une brosse à poil de nylon et du savon de Marseille. Laisser sécher complétement avant d'enrouler la piste afin d'éviter les moisissures.

**Convention de mise à disposition
de pistes tissu**

Entre les soussignés

Le Comité d’Escrime d’Ile de France EST

Dont le siège social est situé 16 avenue Raspail – 94250 GENTILLY

Représenté par Luc MONTBLANC en qualité de Président

 D’une part.

Et

|  |  |
| --- | --- |
| Le club de : |  |
| Dont le siège social est situé à : |  |
| Représenté par :  |  | en qualité de :  |  |

 D’autre part.

Il est convenu ce qui suit :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de la compétition : |  | Niveau : | FFE | IDF | CID | AD |
| La compétition a lieu le : |  | à :  |  |

A cette occasion, le CIDE met à disposition du club

|  |  |
| --- | --- |
|  | **pistes en tissu** |

Prendre contact avec Luc MONTBLANC au 06.86.28.03.77 pour convenir d’un rdv de retrait
et de retour du matériel.

Le matériel est pris et sera rapporté **dans la semaine qui suit l’épreuve** à l’adresse suivante :

* **CEMVS - Place de la motte aux cailles - 77000 MELUN - 01 64 39 13 04**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Le **matériel est retiré** le :  |  | à  heure\* : |  |

\*Merci de respecter l’heure prévue, auquel cas le matériel ne sera pas de nouveau prêté au club.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Le **matériel sera rapporté** le :  |  | à  heure\* : |  |

\*Merci de respecter l’heure prévue, auquel cas le matériel ne sera pas de nouveau prêté au club.

* **Un chèque de caution (à l’ordre du CIDE) d’un montant de 2000 euros a été remis au CEMVS**avant l’enlèvement des pistes. Il sera restitué après retour du matériel emprunté.
* Une location de 20€ par piste sera demandée à toutes autres épreuves organisées sur LE CIDE, hors compétitions référencées.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Fait à Gentilly, le |  | (en 2 exemplaires) |

|  |  |
| --- | --- |
| Le Président de CIDEM. L. Montblanc (Signature précédée de la mention)Lu et approuvé  | Le représentant du clubM(Signature précédée de la mention)Lu et approuvé |